

**PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE**  
**INSTALLATIONS CLASSÉES**  
**POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial**  
**Bureau de l'environnement**

**AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC**

Une consultation du public est ouverte du le lundi 4 novembre à 14 h 00 et close le lundi 2 décembre 2019 à 18 h 00 sur le territoire de la commune d'AUTRECHE relativement à la demande d'enregistrement présentée par l'entreprise SA COGIR en vue de construire une installation d'entreposage et logistique dans la zone d'activité "Porte de Touraine" sur la commune d'Autrèche.

Cet établissement relève des rubriques n°1510-2 1530-2 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le dossier est déposé en mairie d'AUTRECHE et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de la consultation soit : les lundi et jeudi : 14 h 00 à 18 h 00 et le vendredi de 9 h 00 à 12 h 00.

Le public peut formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet en mairie d'AUTRECHE ou les adresser en préfecture, par lettre (PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE – D.C.P.A.T. – 37925 TOURS CEDEX 9) ou par voie électronique ([pref-icpe@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:pref-icpe@indre-et-loire.gouv.fr)) en précisant en objet «consultation SA COGIR») pendant toute la durée de la consultation.

A l'issue de la procédure, la préfète d'Indre-et-Loire sera amenée à prendre un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires, ou, le cas échéant, un arrêté de refus pour la demande d'enregistrement présentée par l'entreprise SA COGIR.